

**ARRETE N° 2025 – 03 PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION n°1 DU PLU
DE LA COMMUNE DE FEUGUEROLLES-BULLY**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-41 et R 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 février 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de FEUGUEROLLES-BULLY ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2023 prescrivant la modification n°1 du PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2024 justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de deux zones 2AU dans le cadre de la modification n°1 du PLU ;

Vu les différents avis recueillis sur le projet de modification du PLU ;

Vu l'ordonnance en date du 03 décembre 2024 de Madame la Présidente du tribunal Administratif de Caen désignant Monsieur BOUGRAT Alain en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur VIDEAU Christian en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification du PLU de Feuguerolles-Bully pour une durée de 31 jours du lundi 31 mars 2025 à partir de 9h00 jusqu'au mercredi 30 avril 2025 12h. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de FEUGUEROLLES-BULLY – 6 route de Caen – 14320 FEUGUEROLLES-BULLY.

La mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis conforme délibéré n°2024-5381 en date du 13 juin 2024, indiquant que le projet de modification n°1 du PLU n'apparaissait pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine, et qu'il n'était en conséquence pas nécessaire de la soumettre à l'évaluation environnementale. Cet avis délibéré est à porter à connaissance du public lors de l'enquête publique, et figure sur le site internet suivant : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Article 2 :

La commune de Feuguerolles-Bully est la personne publique responsable du projet de modification du PLU. Les coordonnées auxquelles des informations peuvent être demandées sont les suivantes :

Mairie de Feuguerolles-Bully - 6 route de Caen - 14 320 FEUGUEROLLES-BULLY

Monsieur ROBILLARD, maire, est la personne à contacter à contact@feuguerolles-bully.fr ou 02 31 26 92 89.

Article 3 :

Le projet de modification de droit commun n°1 porte sur :

1. La modification du règlement graphique en vue :
 - a. De permettre l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU ;
 - b. De créer et/ou d'ajuster les emplacements réservés ;
 - c. De compléter l'identification des éléments remarquables du paysage (haies, chemins, mares, etc...) et des espaces boisés classés ;
 - d. De corriger une erreur matérielle ;
 - e. D'ajuster à la marge les limites de certains secteurs au bénéfice de la zone N et/ou A
2. La modification de quelques points du règlement écrit.

Article 4 :

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Le dossier de modification du PLU :
 - o Notice de présentation de la procédure
 - o Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - o Le règlement écrit et graphique
- Les avis des Personnes Publiques Associées et des communes

Article 5 :

M. BOUGRAT Alain, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif et Monsieur VIDEAU Christian en qualité de suppléant ;

Article 6 :

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Feuguerolles-Bully les lundi 31 mars 2025 de 9H30 à 11H30 ; samedi 19 avril 2025 de 9H30 à 11H30 ; Vendredi 25 avril 2025 de 17H à 19H ; et lundi 28 avril 2025 de 9H30 à 11H30.

Article 7 :

Le dossier d'enquête au format papier est consultable au siège de l'enquête publique : Mairie de Feuguerolles-Bully – 6 route de Caen - 14 320 FEUGUEROLLES-BULLY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

De même, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête est également consultable en format numérique :

- Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6082>
- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6082@registre-dematerialise.fr
- Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6082> et donc visibles par tous.
- Via la mise à disposition d'un poste informatique à la Mairie de Feugueroles-Bully pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Article 8 :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la mairie de Feugueroles-Bully – 6 route de Caen - 14 320 FEUGUEROLLES-BULLY.

Le public pourra déposer ses observations par voie électronique, durant la période d'enquête indiquée à l'article 1, à l'adresse suivante : enquete-publique-6082@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, sont consultables au siège de l'enquête publique.

Les courriels seront eux rattachés au registre d'enquête dématérialisé et mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6082>

Article 9 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans la huitaine suivant la clôture des registres, le commissaire enquêteur rencontrera le maire de la commune de FEUGUEROLLES-BULLY ou la personne déléguée et lui communiquera ses observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de Feugueroles-Bully ou la personne déléguée disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Trente jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune de Feugueroles-Bully les registres d'enquête et leurs pièces annexes, accompagnés du rapport et de ses conclusions motivées et de ses avis.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.

Le commissaire enquêteur transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées et avis au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU de La commune de Feuguerolles-Bully, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Article 10 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Feuguerolles-Bully ainsi que sur le site internet de la mairie : www.feuguerolles-bully.fr
Une copie du rapport de la commission d'enquête sera adressée au Préfet du Calvados par les soins de la commune de FEUGUEROLLES-BULLY.

Article 11 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la mairie. L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la commune.

En mairie de Feuguerolles-Bully, Signé par :

Franck ROBILLARD

Date de signature : 03 mars 2025

Qualité : Maire de Feuguerolles-Bully

